Nations Unies A/64/168

# Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2009
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session**
Point 57 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Mondialisation et interdépendance : science et technique au service du développement**

## Science et technique au service du développement

### Rapport du Secrétaire général

*Résumé*

Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de la résolution 62/201 de l'Assemblée générale. Il dresse le bilan des activités menées par la Commission de la science et de la technique au service du développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des technologies de l'information et des communications, et de la gestion de l'environnement, et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les autres organisations compétentes en vue d'aider les pays en développement à intégrer leurs politiques pour la science, la technologie et l'innovation dans leurs plans et stratégies de développement national.

* A/64/150.

09-42339 (F) 050809 120809

Merci de recycler

# I. Introduction

1. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/201 sur la science et la technique au service du développement, dans laquelle elle s'est déclarée résolue à aider les pays en développement à tirer parti de la science et de la technique aux fins du développement. Dans cet esprit, l'Assemblée a mis l'accent sur un certain nombre de points, à savoir la recherche et le développement dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la conservation, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement, de l'énergie, de l'exploitation forestière et des répercussions du changement climatique; la diffusion et le transfert des technologies; le développement des activités menées pour mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables – énergie solaire, éolienne ou géothermique, par exemple; les politiques visant à attirer les investissements publics et privés, étrangers ou nationaux, qui enrichissent le savoir; et les nouvelles techniques agricoles permettant d'augmenter la productivité par des moyens écologiquement viables.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de continuer d'aider le Conseil économique et social à coordonner l'action entreprise par les organismes du système des Nations Unies comme suite aux recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a encouragé la Commission à examiner les besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des technologies de l'information et des communications, et de la gestion de l'environnement. L'Assemblée générale a de plus encouragé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à entreprendre, en collaboration avec les partenaires compétents, de nouvelles analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation en vue d'aider les pays en développement dans leurs efforts pour intégrer les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans leurs stratégies de développement national. En outre, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la résolution, qui contient ses recommandations sur les mesures complémentaires à prendre, notamment les enseignements tirés de l'intégration des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation dans les stratégies de développement national.

3. Le présent rapport rend compte de la suite donnée à ces demandes.

# II. Activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des technologies de l'information et des communications, et de la gestion de l'environnement

4. La Commission a réaffirmé son rôle unique d'instance universelle pour l'examen des questions relatives à la science et à la technique, pour une meilleure compréhension des politiques concernant la science et la technique au service du développement et pour l'élaboration de recommandations et de directives

concernant les questions scientifiques et technologiques au sein du système des Nations Unies. Elle a aussi continué d'aider le Conseil économique et social à assurer le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et d'entreprendre les activités visées au paragraphe 60 du Document final du Sommet mondial de 2005.

5. Le secrétariat de la Commission a pris plusieurs initiatives, sous la forme de projets conjoints avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), afin de répondre aux besoins des pays en développement dans des domaines tels que l'agriculture, le développement rural, les technologies de l'information et des communications et la gestion de l'environnement.

## A. Réunion pluriannuelle d'experts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

6. La première session de la réunion pluriannuelle d'experts sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation s'est tenue du 20 au 22 janvier 2009 à Genève. Elle a permis d'examiner les moyens par lesquels l'innovation et l'esprit d'entreprise peuvent aider les pays en développement à résoudre des problèmes mondiaux comme les changements climatiques, l'énergie et la sécurité alimentaire. Les experts ont échangé des idées sur les moyens de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement, notamment sur les moyens de lutter contre la pauvreté en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises dans les pays en développement

7. Dans ces pays, où la pauvreté se concentre dans les zones rurales, l'agriculture demeure pour beaucoup un moyen essentiel de lutte contre ce fléau. Les experts ont fait valoir que le renforcement des capacités d'innovation agricole de ces pays pourrait fortement contribuer à y réduire la pauvreté. Ce secteur comprenant généralement de très nombreux microentrepreneurs, il serait utile de fournir des technologies accessibles aux agriculteurs pour résoudre leurs problèmes. Pour renforcer les capacités d'innovation, on a proposé de remplacer l'approche axée sur la recherche et les technologies, traditionnellement suivie pour innover en agriculture, par une nouvelle formule tenant compte de la diversité des modalités d'innovation propres aux pays en développement. Il faudrait que la recherche agricole soit mieux adaptée aux besoins des entreprises et des entrepreneurs et qu'elle bénéficie du soutien de spécialistes des techniques agricoles et de services de vulgarisation.

8. Plusieurs grandes questions se posent encore, notamment celle de savoir comment susciter l'initiative novatrice dans le secteur agricole qui, largement informel, est composé surtout de microentrepreneurs. Autre grande question : quels sont les meilleurs types d'exploitation agricole, notamment pour la réduction de la pauvreté? On a suggéré que les décideurs renforcent leurs moyens d'information pour mieux comprendre les progrès du secteur informel, et d'une façon plus générale celui de l'agriculture et du développement rural.

9. Plusieurs programmes nationaux de développement de la science, de la technique et de l'innovation dans les microentreprises ont été examinés. Des experts ont dit qu'il fallait éviter de faire une trop large place aux technologies de pointe en

en négligeant d'autres, plus simples, qui n'en sont pas moins indispensables au progrès économique des pays en développement. Les techniques agroalimentaires – outils indispensables pour accroître la valeur ajoutée par les exploitants agricoles et sortir de la pauvreté – ont été citées comme exemple.

10. S'agissant des technologies de l'information et des communications (TIC) utiles aux pauvres, on a reconnu que, dans des pays en développement comme le Bangladesh et le Kenya, la téléphonie portable pouvait beaucoup faciliter les opérations commerciales des microentreprises et des microentrepreneurs de l'agriculture et de la pêche. Ces techniques bénéfiques aux pauvres pourraient offrir de nouvelles possibilités aux microentrepreneurs en les branchant sur des réseaux d'information. Ce type de réseaux, à base de téléphones portables, pourrait être transposé dans d'autres pays en développement, sans d'ailleurs pouvoir l'être dans toute leur grande diversité.

## B. Conférence en Malaisie sur la sécurité alimentaire dans le monde

11. La CNUCED et le Ministère malais des sciences, de la technologie et de l'innovation ont organisé, en février 2009 à Kota Kinabalu (Malaisie), une conférence sur la sécurité alimentaire dans le monde à laquelle ont participé plus de 200 praticiens, agronomes, décideurs, représentants du secteur, organisations non gouvernementales et universitaires malais ainsi que plusieurs États membres de la Commission et des représentants de pays de la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

12. Les débats ont été axés sur les plans d'action à court et à moyen terme à mettre en œuvre face à la crise alimentaire en faisant appel à la science et à la technique. On s'est aussi demandé si cette crise pouvait être résolue grâce à des politiques scientifiques et techniques, en mettant un accent particulier sur les activités économiques fondées sur l'agriculture.

13. La conférence a demandé que l'on poursuive les investissements et les recherches pour mettre au point et diffuser des techniques et solutions technologiques neuves dans le secteur de l'agriculture. Elle s'est félicitée de la mise au point de nouvelles techniques d'irrigation qui pourraient accroître la productivité rizicole au bénéfice des petits exploitants. Il a été proposé que l'on examine les solutions technologiques novatrices qui leur permettraient de collaborer avec de grandes coopératives et entreprises. On a aussi suggéré d'accélérer les recherches actuelles sur la manipulation génétique des semences, la présence de semences de qualité pouvant beaucoup contribuer à améliorer la productivité agricole et la qualité des produits. La conférence a demandé que le secteur agricole fasse davantage appel aux technologies de l'information et des communications. Ces nouvelles technologies, comme le système de positionnement géographique, se prêtent particulièrement bien à la surveillance de l'utilisation des sols, aux levés d'occupation des sols et à l'analyse.

## C. Rapport sur la technologie et l'innovation, 2009

14. Le rapport de la CNUCED sur la technologie et l'innovation 2009, qui doit paraître en novembre 2009, examine le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation face aux problèmes de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire dans les pays en développement. On y analyse les moyens d'inverser la tendance actuelle du déclin de la productivité agricole dans maints pays en développement par l'adoption de techniques existantes et la mise au point de nouvelles, la promotion de l'innovation (technique ou non), l'amélioration des infrastructures agricoles, la prestation de services meilleurs, les usages de la gestion des sols et les politiques nationales en la matière. Les auteurs tirent des enseignements de la « révolution verte » en Asie et proposent des orientations que les pays en développement et toute la communauté internationale pourraient envisager en vue d'accroître la productivité agricole dans ces pays, notamment en Afrique subsaharienne. C'est dans ce contexte que le rapport aborde entre autres les questions suivantes : transfert international de technologies; commerce international et diffusion, dans les exploitations, d'intrants et de techniques agricoles. Les auteurs examinent aussi la question du transfert et de la diffusion des techniques agricoles dans les exploitations et celle de l'effet des dispositions sur la propriété intellectuelle en la matière. Ils insistent en outre sur la nécessité de créer un environnement propice à l'utilisation des technologies et des inventions, en s'inspirant notamment des modèles de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire Sud-Sud.

## D. Forum sur les technologies de l'information et des télécommunications – Tunis +3 : le haut débit, une industrie de contenu pour le développement

15. En collaboration avec la CNUCED et l'Union internationale des télécommunications et en partenariat avec l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des télécommunications au service du développement et la Banque africaine de développement, le Gouvernement tunisien a organisé en novembre 2008 à Hammamet (Tunisie) le troisième Forum sur les technologies de l'information et des télécommunications pour tous, « Tunis +3 : le haut débit, une industrie de contenu pour le développement ». Les participants y ont examiné les stratégies et options offertes aux pays à faible revenu pour élargir leur accès à la technologie du haut débit à bas coût, par liaison fixe ou sans fil. Le Forum a été l'occasion de présenter des initiatives récentes de haut débit visant les pays à faible revenu, ainsi que de comparer les expériences nationales pour son utilisation. Le Forum a réuni près de 1 500 participants représentant plus de 60 pays.

16. Axée sur les stratégies nationales de développement de la technologie du haut débit et du contenu numérique, la session ministérielle du Forum a permis aux participants d'échanger leurs expériences dans le domaine de la fourniture de services de haut débit aux grands responsables. Il a généralement été reconnu qu'il fallait continuer de s'employer à : a) développer les infrastructures des technologies de l'information et des communications en recourant à des techniques novatrices permettant d'accélérer le développement des réseaux et des applications; et b) remédier aux difficultés que posait la popularisation de l'informatique.

17. Des tables rondes ont étudié certaines questions relatives au haut débit et au contenu numérique. L'une d'elles a examiné la contribution que le très haut débit pourrait apporter à la promotion de l'entreprise et de l'investissement, notamment en Afrique, faisant valoir que celle-ci devrait pouvoir se connecter et recourir aux infrastructures et services existants pour se doter de ses propres solutions. Des participants ont appelé l'attention sur les réussites de la téléphonie portable en Afrique, en évoquant certains des modèles novateurs auxquels elles sont dues. En outre, nombre d'organismes internationaux et régionaux participant au Forum y ont présenté les technologies de l'information et des communications qu'ils comptaient utiliser pour des projets et initiatives de développement sur le continent africain.

## E. Le Réseau de centres d'excellence

18. La Commission a continué de coopérer avec la CNUCED à la mise en œuvre du projet de Réseau de centres d'excellence (www.unctad.org/noce) qu'exécutent des institutions scientifiques et techniques de pays en développement choisies pour leur compétence et leurs installations de pointe. Ces centres régionaux d'apprentissage et de formation permettent au Réseau d'organiser des stages et ateliers de formation de courte ou longue durée aux applications scientifiques et technologiques à l'intention des chercheurs et ingénieurs des pays en développement, notamment africains. Ses stages permettent aux scientifiques et ingénieurs de ces pays, notamment africains, de mettre à jour leurs compétences spécialisées dans un cadre scientifique moderne. Ils aident également à resserrer les liens professionnels dans la communauté scientifique et accroissent la mobilité des scientifiques et des technologues.

19. En 2008, trois stages ont été organisés : un en Tunisie et deux en Égypte. Le premier, destiné à des francophones, a été organisé en Tunisie, en collaboration avec l'Agence nationale de sécurité informatique, seule équipe d'intervention informatique d'urgence homologuée en Afrique. Quinze ingénieurs originaires de pays francophones d'Afrique y ont participé. En Égypte, l'organisme partenaire du Réseau de centres d'excellence est l'Institut de recherche en génie génétique agricole, à Giza. Vingt scientifiques africains ont participé à ces deux stages, dont l'un a porté sur les techniques de marquage moléculaire et la prise d'empreintes digitales, et l'autre sur la biosécurité et la détection des organismes génétiquement modifiés.

20. Le Réseau bénéficie d'une grande audience dans la communauté scientifique des pays en développement et d'une base de données sur plus de 400 scientifiques, chercheurs et représentants du monde universitaire. Les stages de formation ont suscité une très forte demande, bien que certains ne s'adressent qu'à un groupe restreint d'experts. Ainsi, le stage sur la cybersécurité a suscité plus de 100 demandes d'inscription alors qu'il n'offrait que 15 places. En tout, on a reçu près de 600 demandes pour 133 places.

# III. Activités de la CNUCED concernant les politiques pour la science, la technologie et l'innovation

21. Les activités de la CNUCED dans ce domaine ont principalement consisté à examiner les politiques pour la science, la technologie et l'innovation.

22. L'examen des politiques pour la science, la technologie et l'innovation a pour objectif principal de fournir aux gouvernements le soutien voulu pour que leurs programmes scientifiques, techniques et novateurs puissent appuyer les composantes pertinentes de la stratégie nationale de développement, en aidant l'industrie locale à concourir dans une économie mondiale fondée sur le savoir, en créant des emplois mieux rémunérés, en élevant le niveau de vie, en luttant contre la pauvreté et en stimulant la croissance économique.

23. Les examens des politiques pour la science, la technologie et l'innovation sont des projets d'assistance techniques alimentés par la demande qui aident les pays en développement à élaborer des politiques dans ce domaine en évaluant les forces et faiblesses de leurs moyens en la matière, leurs systèmes d'innovation, leurs plans directeurs et les obstacles auxquels ils sont confrontés dans certaines industries ou domaines d'activités. Ces examens permettent de formuler des recommandations de politique générale adaptées aux circonstances propres aux pays et à leurs difficultés pour exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication face à leurs problèmes et afin de promouvoir leur développement socioéconomique. Ils sont réalisés à partir de recherches documentaires et en ligne, de missions d'évaluation sur le terrain, d'entretiens avec les décideurs, et de consultations menées auprès d'un large éventail de parties prenantes des secteurs public et privé ainsi que de partenaires du développement, d'organisations non gouvernementales et d'homologues nationaux de premier plan.

24. Ces examens ont été parachevés pour l'Angola, la Colombie, l'Éthiopie, la Jamaïque et la République islamique d'Iran. Ceux qui concernent le Ghana, le Lesotho et la Mauritanie sont en voie d'achèvement. En septembre 2008, le Gouvernement iraquien et la CNUCED ont signé un mémorandum d'accord prévoyant d'incorporer l'examen prévu pour l'Iraq à un plus vaste programme d'appui de la CNUCED à ce pays. Des examens du même type consacrés à El Salvador, au Pérou et à la République dominicaine seront menés sous peu au titre d'un projet relevant du compte pour le développement et portant sur les examens des politiques pour la science, la technologie et l'innovation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

25. L'expérience récente due à ces examens est riche d'enseignements. Tout d'abord, la participation active des homologues nationaux, des décideurs et autres importantes parties prenantes du pays aux processus d'examen permet d'établir un document final plus instructif. Les examens peuvent être particulièrement utiles lorsqu'ils s'intègrent à des processus locaux et en enrichissent le contenu. Le mieux serait de les entreprendre dès le début du processus d'évaluation et de révision des politiques nationales pour la science, la technologie et l'innovation, et non pas à la fin. Pour plus d'efficacité, il faudrait que les grands décideurs, les établissements d'enseignement, le secteur privé et le grand public soient bien conscients de la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter à la promotion du développement économique et social. Si des efforts de sensibilisation sont nécessaires dans certains pays, ils ne le sont pas dans d'autres. En outre,

l'élaboration de politiques cohérentes est indispensable au renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi qu'à l'exploitation locale du potentiel technologique. Comme ces politiques intéressent plusieurs ministères, il serait peut-être préférable d'en confier l'examen, la révision et le développement à des représentants de différents ministères, par le biais d'un mécanisme de coordination. Enfin, la présence d'appuis et d'une volonté politiques au plus haut niveau pourra être utile à ces efforts, notamment si la concertation interministérielle est problématique.